

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 308

présenté par

M. Hetzel, M. Reiss, Mme Bassire et M. Teissier

ARTICLE 30

À la fin de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« remplacés par les mots : « , d'ovocytes et de cellules souches hématopoïétiques » »,

le mot :

« supprimés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il en est de même pour les dons d'ovocytes.